4 Comprendre les caractéristiques
DES MENUISERIES ANCIENNES

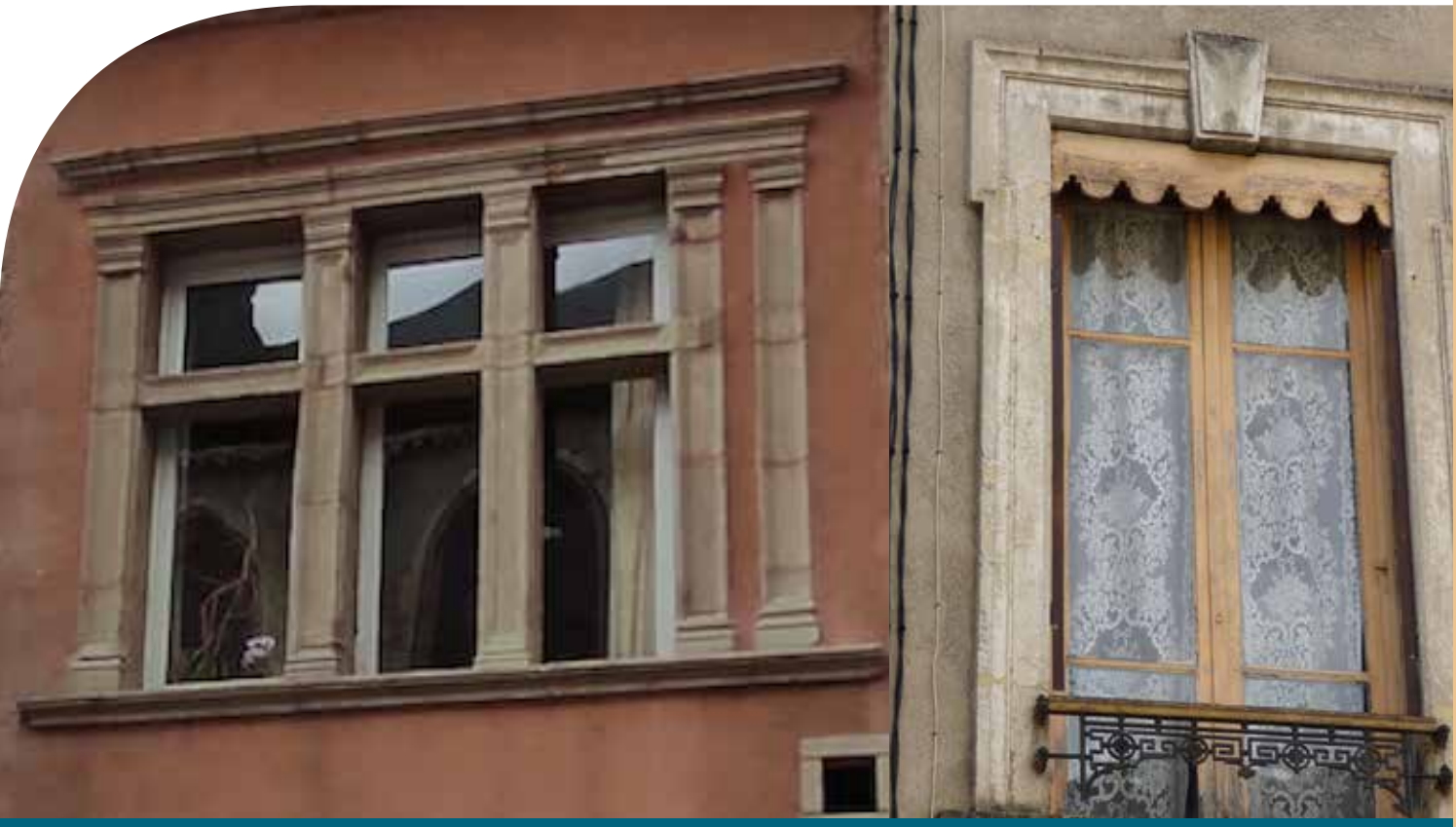

1	2	3	4	5
MENUISERIES & OCCULTATIONS CARATÉRISTIQUES DE L'ARCHITECTURE	CONSERVATION OU REMPLACEMENT ?	PRÉCONISATIONS SPÉCIFIQUES	ADAPTATION THERMIQUE	PRINCIPES À RESPECTER DANS LE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

1. Des menuiseries & des occultations caractéristiques de l'architecture

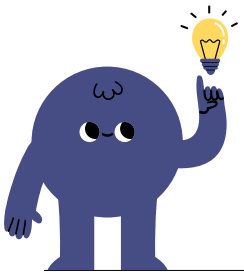

Les menuiseries, leurs occultations intérieures et extérieures et les portes font partie intégrante de la composition de la façade. Elles témoignent des évolutions techniques et de l'histoire du bâti : apparition des vitrages avec plombs sur le bâti civil au 15e siècle, suppression des meneaux et traverses en pierre à partir du 17e siècle, élargissement des linteaux, disparition au 18e siècle, du meneau en bois, agrandissement progressif des vitrages et disparition des petits bois au 20e siècle.

Jusqu'au 17e siècle, la dimension des verres ne dépasse pas 15 x 18cm; l'assemblage nécessite des petits bois serrés.

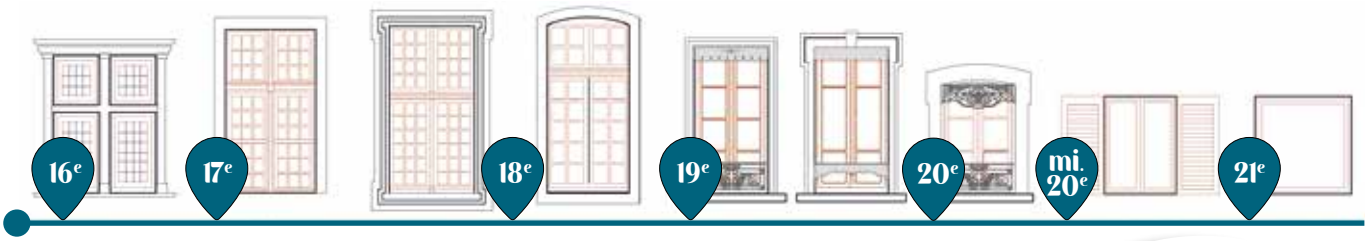

1. Des menuiseries & des occultations caractéristiques de l'architecture

C'est au 18e siècle que s'opèrent des progrès décisifs, dans la fabrication de verres plus grands et dans la conception de menuiseries de grandes dimensions dites à la Française composées de deux ouvrants, fermant au moyen de profils à doucine et contre-doucine (1), et d'une serrurerie appelée espagnolette.

Avec l'augmentation des dimensions des verres, la fenêtre du 19e siècle. perd quelques petits bois. Le système à doucine est remplacé par un système à mouton et gueule de loup (2), plus étanche. Au 20e siècle, les vitrages clairs sont fabriqués en grandes dimensions. Les menuiseries sont industrialisées en bois, en métal ou en PVC; les battants se ferment en feuillure (3).

Parallèlement, l'arrivée du béton permet d'élargir les ouvertures jusque là contraintes par la portée des linteaux.

LES OCCULTATIONS EXTÉRIEURES ADAPTÉES À L'ARCHITECTURE

Jusqu'au milieu du 18e siècle, les volets sont fixés côté intérieur.
Dés la fin du 18e siècle, pour maitriser l'apport solaire et le froid, les hautes ouvertures sont équipées d'occultations extérieures qui peuvent prendre la forme de volets battants à lames croisées ou de volets sur cadres avec persiennes, de jalousies et lambrequins (19e) ou de volets pliants en tableaux (20e).

LES PORTES

Les portes d'entrée présentent généralement une grande richesse de composition et constituent souvent des ouvrages uniques remarquables : portes à lames pleines à imposte vitrée ou à panneaux, panneaux rectangulaires ou de formes géométriques ou chantournées,...

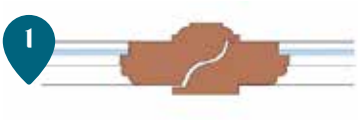

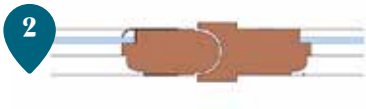

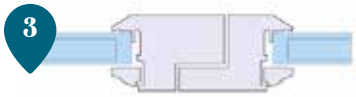

2. Conservation ou remplacement ?

CONSERVATION

Les croisées anciennes, leurs occultations et les portes constituent souvent des ouvrages remarquables de très belle facture et d'un grande résistance. Elles étaient conçues pour être réparées (assemblages chevillés et non collés comme aujourd'hui).

Les remplacer par des menuiseries standardisées ou les modifier revient à effacer le caractère de l'immeuble et l'expression de son histoire, et à perdre des éléments irremplaçables. Il est donc vivement conseillé de les réparer (ou de les adapter).

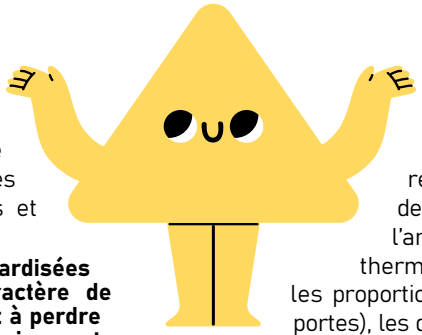

REMPLACEMENT

Sur les architectures de caractère, lorsque la conservation des menuiseries anciennes n'est plus possible, le remplacement se fera en soit "**à l'identique**" de l'original soit avec un modèle adapté à l'architecture, et intégrera les exigences thermiques : les profils des petits bois et les proportions (composition, carreaux, panneaux de portes), les décors, le positionnement en tableau sont spécifiques à l'époque et au style et seront à respecter.

***Les remplacements dit "en rénovation"**, qui consistent à appuyer le nouveau cadre dormant sur l'ancien, **sont interdits pour plusieurs raisons** : ils entrainent l'augmentation de l'épaisseur des cadres dormants, une réduction des dimension de vitrage et par conséquent une perte de clair de jour (luminosité) et des déperditions thermiques au droit des raccords avec l'existant.*

Avant

Après

Avant

Après

3. Préconisations spécifiques

VALORISER LES BAIES À MENEAUX (16e ET 17e s)

Ces fenêtres comportaient des vitraux assemblés au plomb. Aujourd'hui, excepté sur les monuments historiques, il paraît difficile de rétablir ces verrières. En revanche, il faudra rechercher une menuiserie fine et de teinte sombre qui se rapprochera de l'état originel.

CONSERVER, RESTITUER OU REMPLACER LES CROISÉES À PETITS BOIS DES 17e, 18e ET 19e SIÈCLES

La conservation ou la restitution des croisées à petits bois est obligatoire sur les immeubles des 17e, 18e et 19e siècles, voire début 20e s'ils en possédaient.

Techniquement, la pose de petits bois à l'extérieur du double vitrage est facilement réalisable mais doit suivre certaines règles pour offrir une durabilité et un aspect satisfaisants. Les petits bois ne seront pas collés sur le vitrage.

Baie à meneaux et traverse avec vitraux

Baie avec croisée en bois et ouvrants à petits bois

CONSERVER LES DISPOSITIFS D'OCCULTATION D'ORIGINE

Les dispositifs d'occultation d'origine doivent être conservés ou rétablis selon le modèle de l'époque. Ils participent à l'animation de la façade, contribuent à la régulation thermique du bâti ancien.

Les systèmes de jalousies et lambrequin sont ingénieux et esthétiques. Ils permettent un contrôle des apports solaires et lumineux par l'orientation et la rétraction des lames.

Les lambrequins arborent généralement des décors ciselés d'une grande richesse participant à qualité de la façade. Ce système est caractéristique de la région ; à ce titre il représente un patrimoine à préserver.

Aujourd'hui, des systèmes similaires sont réalisés en métal, et peuvent être motorisés pour permettre un réglage et un repli commandé ou automatisé (sondes extérieures).

Jalousies et lambrequin

Menuiserie 19e et persienne en bois

ENTRETIEN

Les menuiseries chevillées peuvent se conserver plusieurs siècles. Pour éviter leur remplacement, **il est nécessaire de les entretenir !** Il faut les repeindre régulièrement, remplacer les mastics, vérifier l'état des joints, des systèmes de fermeture et des pièces d'appui (en particulier orifices d'évacuation de la condensation, rejet d'eau).

FINITION ET COULEUR

L'emploi de la couleur est à privilégier quel que soit le matériau. Pour le bois, la peinture doit être microporeuse. Celle-ci devra être identique sur l'ensemble des fenêtres et portes secondaires de la façade; seule la porte d'entrée principale ou la devanture commerciale peut arborer un ton différent. **Dans le cas général,** les teintes utilisées en façade doivent se référer **aux nuanciers associés au plan façades.**

Le blanc et la finition brillante sont interdits.

Sur le bâti remarquable ancien, certaines couleurs seront à rapprocher de celle de l'époque de construction : une recherche sera proposée.

4. Adaptation thermique

Trois solutions principales sont envisageables selon l'état et la qualité de la menuiserie en place.

RESTAURATION ET POSE DE DOUBLE FENÊTRE

Si la menuiserie présente un intérêt patrimonial et qu'elle est en bon état, il est recommandé de la restaurer, et de poser une double fenêtre intérieure dans l'épaisseur de l'embrasure (entre les tableaux intérieurs ou au nu du mur intérieur), en respectant un écartement entre les deux fenêtres.
La solution de la double fenêtre permet d'accéder à un confort thermique comparable aux doubles vitrages et assure un confort acoustique optimal. Elle peut être intéressante le long des axes bruyants (rues commerçantes, boulevards ou quais du Vizézy).

REMPLACEMENT DU VITRAGE

Si la double fenêtre est impossible, le remplacement du vitrage par un double vitrage spécifique est possible mais couteux et moins performant. Ce choix est à réserver aux menuiseries remarquables.

REMPLACEMENT À L'IDENTIQUE

Si la menuiserie est mauvais état, la réfection totale (cadre dormant compris) d'aspect identique, mais intégrant un double vitrage, est préconisée. Pour les menuiseries à petits bois, le petit bois doit être saillant coté extérieur et non collé sur le verre (non pérenne). Les parcloses métalliques incorporées dans le vitrage seront laquées.

Matériaux de remplacement :
L'emploi du bois est à privilégier pour les menuiseries des immeubles antérieurs aux années 1950.

1 Menuiserie 19e avec volets intérieurs – état existant

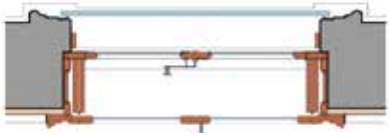

2 La même menuiserie avec double fenêtre intérieure

3 La même menuiserie avec fenêtre "en rénovation" en PVC. Outre la dégradation esthétique qui en résulte, la lumière est fortement réduite ainsi que l'apport solaire.

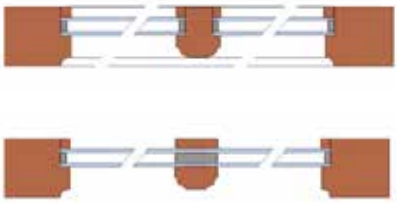

4 Principe de remplacement d'un fenêtre à "l'identique" avec double vitrage - les profils sont conservés. Le vitrage s'interrompt au niveau du petit bois ou filer derrière - dans ce cas une parclose sombre est placée dans le vitrage. Le petit bois est assemblé avec le cadre, et non collé au vitrage.

Exemple de double fenêtre

5. Principes à respecter dans le Site Patrimonial Remarquable

Les travaux doivent concourir à la valorisation du caractère de l'architecture. Il s'agira :

- Avant tous travaux, d'identifier les éléments de composition d'origine.
- De conserver et valoriser les éléments préservés.
- De rétablir la cohérence de la façade si celle-ci a été altérée, par exemple en harmonisant les formes des baies et des menuiseries, et en restituant les occultations d'origine.

Exemples de menuiseries inadaptées: les remplacements anarchiques de menuiseries, leur pose au nu extérieur, les matériaux et les formes inappropriés et la teinte blanche altèrent la présentation et le caractère de la façade et du patrimoine de Montbrison.

Contacts et renseignements

SERVICE URBANISME DE MONTBRISON
Tél. **04 77 96 39 18**
Accueil du lundi au vendredi 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h. Fermé le mardi.
RDV urbanisme@ville-montbrison.fr

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (UDAP 42), ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE (ABF)
Tél. **04 77 49 35 50**
Accueil sur rendez-vous le mardi en mairie

VILLE DE MONTBRISON

Les aides

Plusieurs types d'aides techniques et financières existent pour accompagner les Montbrisonnais dans leur rénovation patrimoniale.

LE PLAN FAÇADES DE MONTBRISON

Le plan façades offre des aides financières et techniques pour la rénovation qualitative de façades situées dans les secteurs stratégiques du centre ancien ou pour celle de façades remarquables figurant sur une liste complémentaire.

Le règlement définit les conditions techniques, administratives et financières d'obtention des subventions, et la qualité des travaux attendue en contrepartie.

LES AIDES DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

Le label Fondation du Patrimoine permet à un propriétaire privé, détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déduction fiscale et/ou de subvention pour des travaux de sauvegarde ou de restauration. Les conditions : l'immeuble doit être situé en zone SPR, une des façades principales doit être visible de la voie publique.

www.fondation-patrimoine.org
Contact : Pierre MAGAT
pierre.magat@fondation-patrimoine.org

LES AIDES À LA RÉNOVATION

D'autres aides et conseils existent pour rénover l'intérieur et/ou l'extérieur des habitations. Loire Forez agglomération a mis en place un guichet unique d'information en matière d'aides à la rénovation.

Contact : Maison Départementale de l'Habitat et du Logement (MDHL)
53 rue de la République - 42600 MONTBRISON
Tél. 04 77 96 56 66
Mail : habitat@loireforez.fr

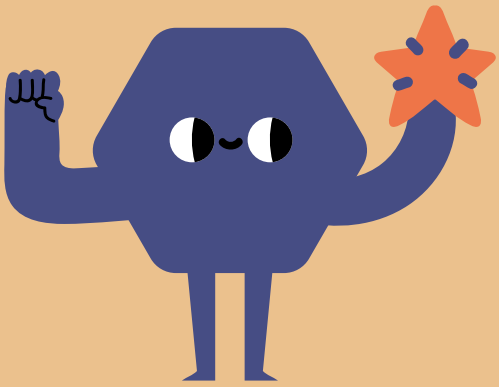

Point règlementaire

L'OBLIGATION DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX

Conformément au code le l'urbanisme, les travaux de remplacement de fenêtres, serrureries, portes, occultations, devantures, d'enduits, et la pose d'équipements, **doivent l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.**
Dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, ces travaux de modification de l'aspect extérieur sont soumis à l'autorisation de l'architecte des bâtiments de France (ABF) et au respect de règles spécifiques.

ATTENTION ➡ Le défaut d'autorisation et le non respect des règlements (SPR et urbanisme) constituent **des infractions susceptibles d'entrainer des poursuites et des pénalités** : pénalités financières journalières et contrainte de mise en conformité.

INTERVENTIONS PROSCRITES DANS LE PÉRIMÈTRE DU SPR

- La suppression des menuiseries et occultations d'origine en bon état.
- Le remplacement des menuiseries et occultations caractéristiques par des éléments d'aspect différent.
- Les menuiseries, occultations, portes et portails de toutes formes en plastique, en matière brillante et ou de couleur blanche.
- Le volet à écharpe, les volets et occultations extérieurs sur les fenêtres à meneaux des immeubles C1 et C2 (catégories relatives au SPR).
- Les volets roulants sur les immeubles C1 et C2.
- Les coffres de volets roulants saillants sur tous les immeubles ; des caissons de volets roulants peuvent être autorisés sous certaines conditions sur les immeubles des 19e et 20e siècles : présence d'un lambrequin et cohérence avec l'architecture.
- Les portes et portails dont la composition ou le dessin sont inappropriés au style de l'immeuble.

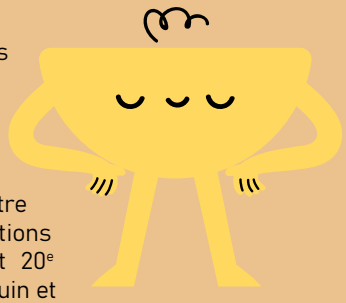

Renseignez vous auprès du service urbanisme de Montbrison

POUR ALLER PLUS LOIN, SE REPORTER AUX FICHES

- 1° pour l'aspect réglementaire
- 2° pour comprendre la composition des façades
- Le nuancier et le document de présentation de la charte chromatique de Montbrison